



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

3053, rue Ratté :

La demande vise à autoriser l'agrandissement du garage privé attaché avec une superficie maximale de 76,9 m² au lieu de 65 m² maximum ainsi qu'une marge de recul avant minimale à 4,92 m au lieu de 6 m minimum, comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

205, rue Saint-Denys-Garneau :

La demande vise à autoriser la construction d'un 2^e étage habitable au-dessus du garage privé attaché avec une marge de recul latérale droite à 1,84 m au lieu de 2 m minimum ainsi qu'une somme des marges latérales à 3,97 m au lieu de 5 m minimum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

200, rue des Grands-Lacs :

La demande vise à autoriser une aire de stationnement avec une allée de circulation bidirectionnelle en cour avant à 6,82 m au lieu de 7 m minimum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 17 septembre 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca